



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



PROCEDURE D'AFFECTATION APRES LA SECONDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE

Rentrée scolaire : septembre 2017

**AFFECTATION EN PREMIERE TECHNOLOGIQUE
ET PREMIERE PROFESSIONNELLE APRES LE STAGE « PASSERELLE »**

L'AFFECTATION EST UNE PROCEDURE INFORMATISEE

Votre enfant est scolarisé(e) dans un lycée public ou privé sous contrat dans une autre académie, ou dans un établissement agricole

Le chef d'établissement dans lequel est scolarisé votre enfant, effectuera la saisie des vœux et des notes.

- Les résultats de l'affectation et les notifications seront disponibles au SAIO, **à partir du 30 juin 2017**